



CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA
OFFICE NATIONAL DE LITURGIE

3530, rue Adam, Montréal (Québec) H1W 1Y8
Tél. : (514) 522-4930; téléc. : (514) 522-1557

Les nouveautés de la
Présentation générale du Missel romain

Comparaison entre *l'altera typica* (1975) et la *tertia typica* (2002)

GAËTAN BAILLARGEON
Septembre 2011

I Présentation matérielle

- Édition de 1975 8 chapitres 341 numéros
- Édition de 2002 9 chapitres 399 numéros plus de 210 modifications

Titres - remarques	1975	2002
Préambule	n ^{os} 1 à 15	n ^{os} 1 à 15
Chapitre I <i>Importance et dignité de la célébration eucharistique</i>	n ^{os} 1 à 6	n ^{os} 16 à 26
Chapitre II <i>La structure de la messe, ses éléments et ses parties</i>	n ^{os} 7 à 57	n ^{os} 27 à 90
Chapitre III <i>Les offices et les ministères à la messe</i>	n ^{os} 58 à 73	n ^{os} 91 à 111
Chapitre IV <i>Les diverses formes de la célébration de la messe</i>	n ^{os} 74 à 252	n ^{os} 112 à 287
Chapitre V <i>Disposition et ornementation des églises pour la célébration de l'eucharistie</i>	n ^{os} 253 à 280	n ^{os} 288 à 318
Chapitre VI <i>Ce qui est requis pour la célébration de la messe</i>	n ^{os} 281 à 312	n ^{os} 319 à 351
Chapitre VII <i>Choix de la messe et de ses différentes parties</i>	n ^{os} 313 à 325	n ^{os} 352 à 367
Chapitre VIII <i>Messes et oraisons pour des intentions diverses, messes des défunts</i>	n ^{os} 326 à 341	n ^{os} 368 à 385
Chapitre IX <i>Adaptations qui relèvent des évêques et de leurs conférences</i>	(absent)	n ^{os} 386 à 399

II Présentation par chapitre

À la suite des numéros de la PGMR, on trouvera les sigles suivants :

M	Indique une modification qui précise, explicite ou modifie le vocabulaire par rapport à l'édition antérieure.
N	Indique une modification qui introduit une nouveauté par rapport à l'édition antérieure.
AC	Indique une modification qui est une adaptation canadienne.

Seuls les changements les plus significatifs sont indiqués dans ce document.

Préambule

nn. 1-15

Aucun changement.

Chapitre I Importance et dignité de la célébration eucharistique

nn. 16-26

- 19 M Sur la participation active. Pas toujours réalisable, mais la célébration garde sa valeur, recommandée au prêtre chaque jour, si possible.
- 22 N Le rôle de l'évêque diocésain, promoteur et gardien de toute la vie liturgique.
- 23 N Aménagements et adaptations dans la PGMR et l'Ordinaire de la messe.
- 24 N Ces choix confiés au prêtre célébrant, serviteur de la liturgie (ne peut enlever ni changer quoi que ce soit).
- 25 N Certaines adaptations relèvent de l'évêque diocésain, d'autres, de la Conférence des évêques.
- 26 N Pour les autres adaptations et changements plus importants, *cf. Varietates legitimæ*.

Chapitre II La structure de la messe, ses éléments, ses parties

nn. 27-90

I – Structure générale de la messe

Aucun changement.

II – Les divers éléments de la messe

- 31 M Là où c'est permis, le prêtre peut adapter les monitions en gardant le sens et en peu de mots.
- 33 M Les prières personnelles du prêtre doivent être prononcées à voix basse.
- 40 M On mettra tout le soin possible pour le chant du peuple et du prêtre les dimanches et fêtes de précepte.
- 41 M Le chant grégorien est le chant propre de la liturgie romaine; les autres formes doivent s'accorder avec l'esprit de l'action liturgique et favoriser la participation des fidèles.
- 42 M Gestes et attitudes manifestent une noble simplicité. On doit être attentif aux normes de la PGMR.

- 43 AC Adaptation. Les attitudes durant la messe. (Debout dans la prière eucharistique, sauf consécration.)
Nouveauté. Ceux qui ne s'agenouillent pas pour la consécration doivent faire une inclination profonde pendant la génuflexion du prêtre après la consécration du pain, puis du vin.
- 44 M Attention aux gestes. Ajouts : procession des ministres, diacre portant l'Évangélaire.
- 45 M Ajout : avant la célébration, il est bon de garder le silence dans l'église, à la sacristie et lieux avoisinants pour se disposer à célébrer les saints mystères.

III – Les différentes parties de la messe

Rites initiaux

Vocabulaire : on ne parle plus de l' « Ouverture de la célébration » mais de « Rites initiaux ».

- 46 N Dans certaines célébrations jointes à la messe, on omet les rites d'ouverture ou on les accomplit différemment.
Vocabulaire : on ne parle plus de « préparation pénitentielle », mais d'« acte pénitentiel ».
- 48 AC Adaptation. On choisit le chant d'entrée parmi ce qui suit : l'antienne d'entrée avec son psaume dans le *Graduale romanum* ou *Graduale simplex*, ou un autre chant accordé à l'action liturgique, au caractère du jour ou du temps et dont le texte a été approuvé par la Conférence des évêques.
N S'il n'y a pas de chant d'entrée, au lieu de réciter l'antienne d'ouverture, le prêtre peut adapter l'antienne d'ouverture sous la forme d'une monition d'ouverture.
- 49 M Précision : le prêtre, le diacre et les ministres saluent l'autel « par une inclination profonde ». Ajout : encensement de la croix avant d'encenser l'autel.
- 51 M Précision : l'acte pénitentiel est réalisé « après un bref instant de silence ». Vocabulaire : on ne dit plus que l'acte pénitentiel se termine par « la prière pour le pardon », mais par « une absolution, qui n'a pas toutefois l'efficacité du sacrement de pénitence ».
- 53 M Ajout et précision : on ne peut jamais remplacer le texte du Gloire à Dieu par un autre.
- 54 M Ajout et précision : on ne dit toujours qu'une seule prière d'ouverture.

Liturgie de la Parole

- 56 N Le silence durant la liturgie de la Parole. Il faut favoriser la méditation et le recueillement en évitant toute forme de précipitation. Précisions sur les moments de silence : avant de commencer, après la 1^{ère} et la 2^e lecture, et après l'homélie.
- 57 M Ajout : il n'est jamais permis de remplacer les lectures et le psaume responsorial par d'autres textes non bibliques.
- 58 N Dans la célébration de la messe avec le peuple, les lectures sont toujours proclamées de l'ambon.
- 59 M Ajout et précision : après chaque lecture, le lecteur dit une acclamation à laquelle l'assemblée répond.
- 66 M Précision : qui doit faire l'homélie ? Le prêtre célébrant ou concélébrant, si c'est opportun, un diacre, mais jamais un laïc. Cas particuliers pour une juste cause, l'évêque ou un prêtre présent à toute la célébration et qui ne concélébre pas.
N Après l'homélie, il sera utile d'observer un bref moment de silence.
- 71 M Précisions pour la prière universelle. Le prêtre célébrant dirige cette prière de son siège. Intentions sobres, composées avec une sage liberté et en peu de mots, exprimant la supplication de toute l'assemblée. Elles sont dites de l'ambon ou d'un autre lieu approprié par le diacre, un chantre, un lecteur ou un autre fidèle laïque.

Liturgie eucharistique

- 75 M Précisions. Le prêtre dépose lui-même les dons, pain et vin, sur l'autel. Le prêtre peut encenser les dons, la croix et l'autel.
- 77 M Précision : une seule prière sur les offrandes qui se termine par une conclusion brève.
- 82 AC Adaptation. Au Canada, on échange la paix en se serrant la main ou par une inclination de la tête. Échange de manière sobre avec ceux qui nous entourent.
- 83 M Précision : la fraction du pain est faite avec l'aide du diacre ou, en son absence, d'un concélébrant; éviter de prolonger sans nécessité ni lui donner trop d'importance. Développement sur la signification du rite et son importance.
- 86 M Ajout : veiller à ce que les chantes puissent communier commodément.
- 87 AC Adaptation. On choisit le chant de communion parmi ce qui suit : l'antienne du *Graduale romanum* avec ou sans son psaume, l'antienne avec le psaume du *Graduale simplex*, ou un autre chant accordé à l'action liturgique et approuvé par la Conférence des évêques.
- 89 M Précision : on ne dit qu'une seule prière après la communion qui se termine par la conclusion brève.

Rites de conclusion

- 90 M Précisions. Brèves annonces, si nécessaires. Envoi par le diacre ou le prêtre. Baiser de l'autel par le prêtre et le diacre, suivi de l'inclination profonde vers l'autel par le prêtre, le diacre et les autres ministres.

Chapitre III Les offices et les ministères à la messe nn. 91-111

- 91 M Développement sur la célébration eucharistique comme action du Christ et de l'Église. Elle concerne tous les membres, ministres ordonnés et fidèles laïques.

I – Les offices de l'ordre sacré

- 92 M Précisions. Lorsque l'évêque est présent et ne célèbre pas l'eucharistie, il préside la liturgie de la Parole et donne la bénédiction finale; il revêt l'aube, la croix pectorale, l'étole et la chape.
- 94 M Valorisation du ministère liturgique du diacre, en vertu de son ordination.

II – Les fonctions du peuple de Dieu

Aucun changement.

III – Les ministères particuliers

- 105 N Ajout du sacristain.
- 106 M Ajout des cathédrales aux églises importantes où il serait bon d'avoir un cérémoniaire.
- 107 M Précisions. Les fonctions non réservées au prêtre ou au diacre confiées à des laïcs idoines par bénédiction/délégation. Suppression de la décision de la conférence des évêques pour que les femmes proclament les lectures et lisent les intentions de prière à la Prière universelle.

IV – Répartition des fonctions et préparation de la célébration

- 108 M Précision. Un seul et même prêtre pour exercer la fonction présidentielle, sauf si l'évêque est présent sans célébrer l'eucharistie (92).
- 109 M Précision. Un unique lecteur par lecture, sauf pour la passion du Seigneur.
- 111 M Précisions. Préparation de la célébration selon le missel et livres liturgiques. Le prêtre qui préside a le droit de décider au sujet de ce qui lui incombe.

Chapitre IV Les diverses formes de célébration de la messe

nn. 112-287

- 112 M Ajout des diacres dans la formule « l'évêque entouré de son presbytérium, des diacres et des ministres laïcs ». Ajout de la messe à laquelle assiste l'évêque sans célébrer l'eucharistie.
- 114 M À la messe conventuelle, insistance sur la concélébration des prêtres présents, sauf pour une juste cause.

I – La messe avec le peuple

- 116 M Ajout. Quelle que soit la messe célébrée, s'il y a un diacre, il exercera sa fonction.
- 117 M Ajout. Obligation d'avoir une croix avec l'effigie du Christ crucifié sur l'autel ou près de celui-ci (une seule croix qui peut être la croix de procession, voir n. 122 aussi).
- 118 M Ajout. Si l'entrée se fait en procession, on préparera l'Évangélaire, l'encensoir le cas échéant, la croix de procession et les cierges.

A) La messe sans diacre

Changement de titre, auparavant : « Forme typique ».

Rites initiaux

- 120 M Précision : un lecteur porte l'Évangélaire, « en l'élevant un peu, mais non le Lectionnaire ».
- 122 M Précisions. S'il y a déjà une croix sur l'autel ou près de l'autel, la croix de procession doit être posée en un endroit convenable de manière à ce que la croix de l'autel soit unique. (Le cas d'un autel comportant un tabernacle n'est plus mentionné.)
- 123 M Précision. Si encens, encensement de la croix et de l'autel.

Liturgie de la Parole

- 128 N Ajout. Le président peut introduire les fidèles à la liturgie de la Parole, en quelques mots très brefs, après la prière d'ouverture.
Lecture depuis l'ambon. À la fin de la lecture, le lecteur dit l'acclamation « Parole du Seigneur » et tous répondent : « Nous rendons grâce à Dieu ». (Le missel précédent disait « on peut ajouter l'acclamation », avec la nouvelle PGMR et le nouveau missel elle est maintenant obligatoire.)
Si cela est opportun, on peut alors observer un moment de silence pour méditer.
- 133 M Précision. Si l'Évangélaire est sur l'autel, le prêtre le prend et il se rend à l'ambon en le portant « un peu élevé ».

- 134 M Modification et précision. Le prêtre ouvre le livre et dit, les mains jointes : « Le Seigneur soit avec vous ». À la fin, le prêtre ajoute : « Acclamons la Parole de Dieu ». (L'ancienne édition disait : « Après l'Évangile se fait une acclamation du peuple selon la coutume de la région. »)
- 135 M Ajout. Le prêtre fait l'homélie debout au siège ou à l'ambon, ou à un autre endroit approprié. On peut observer un moment de silence à la fin.
- 138 M Précisions et modification. Le prêtre dirige la prière universelle de son siège (et non plus du siège ou de l'ambon). Il invite les fidèles à la prière « les mains jointes » et dit la prière de conclusion « les mains étendues ». Les intentions de l'ambon ou d'un autre endroit approprié.

Liturgie eucharistique

- 140 M Précision. Le pain et le vin sont présentés au prêtre célébrant qui les dépose sur l'autel.
- 142 M Ajout et précision. S'il n'y a ni chant d'offertoire ni musique, le prêtre peut (ce n'est pas une obligation) dire à haute voix les formules de bénédiction. Sinon, il les dit à voix basse.
- 147 N Précisions. Il faut choisir la prière eucharistique dans les formulaires approuvés du missel ou qui ont été approuvées par le Siège apostolique. Seul le prêtre prononce cette prière en vertu de son ordination. Les conférences épiscopales peuvent approuver l'insertion d'acclamations qui doivent être reconnues par le Saint-Siège.
- 150 M Ajout. Si on emploie l'encens quand le prêtre montre l'hostie et le calice au peuple, un ministre les encense.
- 151 M Précisions. À la fin de la prière eucharistique, le prêtre prend la patène avec l'hostie et le calice, il les élève en disant seul la doxologie. (*Idem* n. 236)
- 154 M Précisions. Le prêtre peut donner la paix aux ministres en restant toujours dans le sanctuaire.
- 156 M Précisions. Le prêtre dit à voix basse et les mains jointes l'une des prières pour se préparer à la communion.
- 160 M Précisions. Les fidèles ne peuvent se communier eux-mêmes (« et le leur donna ») : ni prendre eux-mêmes le pain consacré ni se transmettre le calice de main en main.
AC Au Canada, on communie debout, et les fidèles font un geste de vénération à l'égard du Sacrement en inclinant légèrement la tête avant de recevoir le pain.
- 162 M Précisions. L'ordre des autres ministres de la communion : prêtres qui seraient là (à la célébration), ministres extraordinaires – acolytes institués, autres fidèles députés à ce ministère, des fidèles capables – . Ces ministres ne doivent pas avancer vers l'autel avant la communion du prêtre et ils reçoivent de lui la communion.

Rite de conclusion

- 167 M Précision. La manière de donner la bénédiction. Vocabulaire. Le texte parle désormais de « prière sur le peuple » au lieu de « prière sur l'assemblée ».

B) La messe avec diacre

Changement de titre, auparavant : « Fonction du diacre ».

Rites initiaux

- 171 M Ajout et précisions. Liste plus complète des fonctions du diacre durant la messe.
- 172 M Précisions. S'il porte l'Évangélaire dans la procession, il le tient « un peu élevé ».
- 173 M S'il porte le livre, il omet l'inclination profonde, mais il vénère l'autel en même temps que le prêtre.

Liturgie de la Parole

- 175 M Précisions. Présentation plus détaillée de la manière de proclamer l'Évangile. Ajout. Lorsque le diacre assiste l'évêque, soit il porte l'Évangélaire à l'évêque qui le vénère et qui peut bénir le peuple avec celui-ci, ou encore le diacre vénère l'Évangélaire à l'ambon.
- 176 M Ajout. S'il n'y a pas d'autres lecteurs idoines (capables), le diacre fait aussi les autres lectures. (Dans tous les cas, il lit l'Évangile, car sa lecture n'est pas une fonction présidentielle; voir n. 59.)

Liturgie eucharistique

- 179 M Précision. De l'épiclese à l'ostension du calice, le diacre demeure ordinairement à genoux. S'il y a plusieurs diacres, l'un d'eux peut encenser au moment de l'ostension du pain et du vin.
- 182 M Précision. Le diacre reçoit la communion du prêtre lui-même.

Rite de conclusion

- 185 M Ajout. Si on emploie la prière sur le peuple ou la bénédiction solennelle, le diacre l'introduit en disant : « Inclinez-vous pour la bénédiction ».

II – La messe concélébrée

- 199 M Précision. « Il n'est pas permis de célébrer la messe individuellement le Jeudi Saint et à la Veillée pascale. » Il est alors recommandé au prêtre de concélébrer (à moins qu'il préfère assister à la messe au chœur).
- 200 M Ajout. Accueillir volontiers à la concélébration les prêtres de passage.
- 212 M Précision. S'il n'y a pas de diacre, c'est un des prêtres concélébrants qui proclame l'évangile. Si l'évêque préside, ce prêtre demande la bénédiction. Si un autre prêtre préside, il ne demande pas la bénédiction.
- 245 M Suppression des détails pour la communion au chalumeau ou à la cuiller.

III – La messe avec participation d'un seul ministre

Changement du sous-titre : « La messe en l'absence de peuple ».

- 253 M Ajout. Si le ministre est un diacre, il accomplit ses fonctions et il prononce les réponses du peuple.

IV – Quelques règles valables pour toutes les formes de messe

- 273 M Modification sur la manière de vénérer l'autel et l'Évangélaire. Là où le baiser ne convient pas, les conférences épiscopales peuvent demander une modification au Siège apostolique (au lieu de seulement l'informer de leur décision).
- 274 M Précision. Si le tabernacle avec le Saint-Sacrement est dans le sanctuaire, le prêtre, le diacre et les autres ministres font la gémflexion quand ils arrivent à l'autel et s'en retirent, mais non pendant la célébration de la messe.
- 277 M Précisions sur la façon d'encenser (coups d'encensoir).

- 279 M Précision. La purification des vases liturgiques est faite uniquement par le prêtre, le diacre ou l'acolyte institué.
- 283 M Modifications. Simplification et élargissement des occasions où il convient de donner la Communion sous les deux espèces.
L'évêque peut accorder à tous les prêtres qui ont une charge pastorale la faculté de permettre la Communion sous les deux espèces, si c'est opportun.
- 285 M Précision. Si on communit par intinction, les hosties doivent être plus épaisses que d'habitude.
- 287 M Précisions sur la manière de donner la communion par intinction. Le prêtre trempe partiellement le pain dans la coupe, il le présente au communiant en disant « le Corps et le Sang du Christ »; le communiant répond « Amen » et il reçoit la Communion dans la bouche.

Chapitre V Disposition et ornementation des églises pour la célébration de l'eucharistie nn. 288-318

- 290 M Changement de vocabulaire. On parle d'églises dédiacées au lieu de consacrées.
- 300 M Changement de vocabulaire. On parle d'autel dédiacé au lieu de consacré.
- 301 AC Adaptation canadienne sur la construction d'un autel fixe.
- 303 N Dans les nouvelles églises, un unique autel, fixe. (Il n'y est plus fait mention de la possibilité de plusieurs autels et d'un autel majeur, suppression de l'ancien n. 267.)
Dans les églises où il y a un ancien maître-autel que l'on ne peut déplacer, on construira un nouvel autel fixe qui sera dédiacé. Pour éviter la distraction, on ne donnera pas d'ornementation particulière à l'ancien autel.
- 305 N Précisions concernant la décoration de l'autel en particulier pour les fleurs en Avent et en Carême. Les fleurs sont déposées autour de l'autel et non sur l'autel.
- 306 N Ne disposer sur l'autel que ce qui est requis au moment requis : l'Évangélaire du début de la messe jusqu'à l'Évangile, depuis la présentation des dons jusqu'à la purification des vases, le calice, la patène, le ciboire, le corporal, le purificateur, la pale et le missel.
- 308 N Une croix portant l'effigie du Christ crucifié au centre de l'autel ou près de l'autel (qui peut être la croix de procession).
- 309 M Précision. Les lectures, le psaume responsorial et l'annonce de la Pâque sont proclamés uniquement de l'ambon; il convient qu'il soit béni.
- 310 N Indications générales pour la disposition des sièges du président, des concélébrants, du diacre et des autres ministres. Il convient de bénir le siège présidentiel.
- 313 M Précisions sur l'usage de l'orgue durant l'Avent et le Carême et sur la convenance de sa bénédiction.
- 314 M Précisions sur le tabernacle et la convenance de sa bénédiction.
- 315 N Précisions sur la localisation du tabernacle qui ne doit pas être sur l'autel où on célèbre l'eucharistie. Le choix du lieu relève de l'évêque diocésain.
- 316 N Convenance, selon la coutume traditionnelle, d'une lampe allumée près du tabernacle.
- 317 N Ne pas oublier les prescriptions du droit sur le tabernacle.

Chapitre VI Ce qui est requis pour la célébration de la messe nn. 318-351

- 326 AC Le choix des matériaux pour le mobilier liturgique.
- 333 M Changement de vocabulaire. On ne parle plus de consécration mais de bénédiction des vases liturgiques.
- 334 N Piscine pour l'eau des ablutions dans la sacristie, selon la coutume.

- 339 AC Adaptation canadienne. Le vêtement liturgique des acolytes, servants, lecteurs et autres ministres laïques est l'aube ou un autre vêtement approprié.
- 346 AC Adaptation canadienne pour les couleurs liturgiques en usage au Canada. Le blanc peut être utilisé aux funérailles, à l'office et à la messe pour les défunts.
- 349 N Dignité, noblesse et beauté des livres liturgiques, surtout de l'Évangélaire et du lectionnaire.
- 350 N Tout le soin requis pour l'autel, la célébration eucharistique, la croix d'autel ou de procession.

Chapitre VII Choix de la messe et de ses différentes parties

nn. 352-367

- 357 N Le dimanche et aux solennités, les trois lectures prévues au lectionnaire sont obligatoires. (On ne peut plus en omettre une comme les conférences pouvaient en décider auparavant.)
- 360 N Porter attention à la capacité des fidèles pour choisir entre les versions longue ou brève des textes (et non pas uniquement au goût personnel du prêtre).
- 361 N Tenir compte du bien des participants lorsqu'il y a la faculté de choix multiples pour les lectures (et non pas uniquement au goût personnel du prêtre).
- 366 N Pas de substitution possible pour les chants prescrits (par exemple l'Agneau de Dieu).

Chapitre VIII Messes et oraisons pour intentions diverses, messes des défunts

nn. 368-385

- 378 N La mémoire facultative de sainte Marie les samedis du temps ordinaire est particulièrement recommandée.

Chapitre IX Adaptations qui relèvent des évêques et de leurs conférences

nn. 386-399

- 386 N Adaptations ultérieures remises au jugement de l'évêque diocésain ou des conférences.
- 387 N À l'évêque diocésain : concélébration, le service, la distribution de la communion sous les deux espèces, la construction et la disposition des églises.
- 388 N Adaptations ci-après décrites relèvent des conférences épiscopales.
- 389 N Préparer et approuver l'édition du *Missel romain* dans les langues vivantes.
- 390 N Introduire dans le *Missel* les adaptations qui concernent : les gestes et attitudes des fidèles; les gestes de vénération de l'autel et de l'Évangélaire; les textes des chants d'entrée, d'offertoire et de communion; les lectures à prendre dans des circonstances particulières; la manière de donner la paix; la manière de recevoir la communion; la matière de l'autel, du mobilier liturgique, surtout des vases sacrés, ainsi que la matière, la forme et la couleur des vêtements liturgiques. Les conférences peuvent aussi introduire un directoire ou une introduction pastorale.
- 391 N La traduction des textes bibliques utilisés dans la liturgie.
- 392 N La traduction des autres textes du *Missel*.
- 393 N Approuver les mélodies appropriées pour les chants liturgiques et les instruments.
- 394 N Le calendrier propre de la nation et/ou d'un territoire plus vaste.
- 395 N Si nécessaire, demander des adaptations ou changements plus profonds.
- 396 N Préparer clergé et fidèles avant d'appliquer de nouvelles adaptations.
- 397 N Importance d'observer les prescriptions du rite romain.
- 398 N Inculturation par développement organique.
- 399 N Le *Missel* doit être reçu comme un instrument et un signe de l'intégrité et de l'unité du rite romain.